

COMMUNE DE SAULNES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MARS 2020

Présents : M. Adrien ZOLFO, Maire

Mmes SALARI, WAGNER, GONCALVES, MM. BAGAGLIA,
BOMBARDIERI, Adjoints, Mmes THIRY, LE FEVRE, RODRIGUES,
MM. ARQUIN, SANTINI.

Excusés : Mmes SORBELLI, BIANCHI, BOUDJEMADI, MM. MEHLINGER
(procur. GONCALVES), TRENTECUISSE, GOURDIN (procur. BOMBARDIERI),
NABOT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'Assemblée les divers points à l'ordre du jour.

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil des **décisions prises par ses soins** depuis la dernière réunion du Conseil, dans le cadre de la **délégation de pouvoirs du 10 Avril 2014**.

1) En date du 3 Février 2020, Monsieur le Maire a décidé de **renouveler l'adhésion au Service Informatique de l'Association des Maires de Meurthe et Moselle**, sise à LAXOU (54), et **d'accepter les conditions de maintenance, de formation et de mise à jour d'un pack de logiciels pour les besoins des Services Municipaux, pour une cotisation fixée annuellement à 4710 Euros** (gestion administrative et gestion logicielle) et **pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} Janvier 2020**, les tarifs des années suivantes étant toutefois déterminés par la Commission Informatique de l'ADM 54 en fonction des charges du Service, sachant que la gestion administrative est fixe et que la gestion logicielle (N) varie dans le cadre d'une révision N + 1 de - 10 / + 10 % de N.

Ce renouvellement d'Adhésion annule et remplace toute autre précédente Convention ou Avenant.

2) En date du 12 Février 2020, Monsieur le Maire a décidé **de renouveler, pour régularisation, une Convention relative aux Transports des Elèves des Ecoles Elémentaire de SAULNES, avec la SEMITUL - TGL**, adaptant les transports aux emplois du temps relatifs au retour à la semaine de 4 jours, et fixant les tarifs concernant ces transports ainsi qu'il suit, et **à compter du 1er Janvier 2020** :

- **Ramassage Scolaire des Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi :**

291,18 € TTC par jour de classe

- **SERVICES à destination des Piscines :**

56,39 € TTC par sortie en "Petit Car"

88,80 € TTC par sortie en "Grand Car"

et de passer un Avenant n° 4 à la Convention du 6 Mars 2015, relative aux Transports des Elèves des Ecoles Elémentaires de SAULNES, avec Monsieur le Directeur de TGL – SEMITUL sise à MEXY (54).

3) En date du 18 Février 2020, Monsieur le Maire a décidé de passer, pour régularisation, un nouveau **Contrat de Maintenance des Progiciels ETERNITE** (Gestion Cimetières) **et ETERNITE-CARTO** (Module Cartographie Cimetières), installés à la Mairie de SAULNES, **auprès de la Société LOGITUD Solutions** sise à MULHOUSE (68), **prévoyant l'assistance et la maintenance techniques ainsi que la mise à jour des progiciels concernés** et ce, selon un **forfait annuel de 462,91 Euros H.T.**, à effet du **1er Janvier 2020** et pour une durée de **3 ans jusqu'au 31 Décembre 2022**.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Le Conseil examine les **résultats** de **l'Exercice 2019** dressés par M. Adrien ZOLFO, Maire, pour le **Budget Principal** de la Commune et le **Budget Annexe du Service des Eaux**, et lui donne acte de la présentation des Comptes Administratifs concernés, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT	Dépenses Totales	1 813 319,67
	Recettes Totales	2 638 776,14
	Résultat	+ 825 456,47

INVESTISSEMENT	Dépenses Totales	885 470,68
	Recettes Totales	1 027 861,35
	Résultat	+ 142 390,67
	Dépenses Restant à réaliser	96 500,00
	Recettes Restant à réaliser	25 000,00
	Déficit Restes à réaliser	- 71 500,00

RESULTAT NET DE CLOTURE 896 347,14 (Excédent)

BUDGET SERVICE DES EAUX

EXPLOITATION	Dépenses Totales	207 324,48
	Recettes Totales	273 274,53
	Résultat	+ 65 950,05
INVESTISSEMENT	Dépenses Totales	95 523,61
	Recettes Totales	101 481,75
	Résultat	+ 5 958,14
	Dépenses Restant à réaliser	0,00
	Recettes Restant à réaliser	0,00
	Solde Restes à Réaliser	0,00

RESULTAT NET DE CLOTURE 71 908,19 (Excédent)

M. Albert BAGAGLIA, Président de Séance pour l'examen de ces Comptes Administratifs, a tenu à **insister** sur les **excellents Résultats** de cet **Exercice 2019** et sur la **qualité des prévisions** des Budgets concernés, ce qui est une **constante** depuis plusieurs années. Il a également rappelé que **les Budgets 2019** constituent le **dernier Exercice entièrement géré par l'Equipe sortante, issue du Mandat Municipal en 2014.**

En ce qui concerne le **Budget Principal**, le Président de Séance insiste sur la **situation excédentaire de l'Exercice 2019**, permettant de **transmettre des finances saines au prochain Conseil Municipal** qui sera élu lors des élections de Mars 2020.

Il fait toutefois remarquer une **progression importante des Dépenses de Fonctionnement en 2019**, que les nouveaux élus devront **appréhender et maîtriser, afin de faire face aux diminutions attendues des Recettes** dans les années futures (suppression de la Taxe d'Habitation) et **garantir des moyens constants d'autofinancement de la Section Investissement** pour les projets d'Equipement à venir.

En ce qui concerne le **Budget Annexe du Service des Eaux**, le Président de Séance indique qu'il s'agit du **dernier Exercice Budgétaire et Comptable sous gestion directe**, en raison du **transfert de la compétence « Distribution d'Eau Potable » à la Communauté d'Agglomération de Longwy (CAL) au 1^{er} Janvier 2020**, imposée par la Loi NOTRÉ.

Il convient désormais de **fixer les modalités précises de la Convention de Transfert avec la CAL**, qui interviendra dans les prochaines semaines, et de **« négocier » la répartition des Excédents constatés en 2019**, au regard notamment des charges qui restent à supporter par le Budget Principal en 2020 (reversement des Taxes de l'AERM encaissées en 2019, notamment).

COMPTES DE GESTION 2019

Le Maire rappelle au Conseil que **les Comptes Administratifs sont votés en concordance avec les Comptes de Gestion du Trésorier Principal qui contrôle l'ensemble des comptes de la Commune ordonnatrice**, et propose au Conseil d'**approuver les Comptes de Gestion dressés par MM. BLONDET et JACQUEMIN, Trésoriers.**

Le Conseil, après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2019,

DECLARE, à l'unanimité, que les Comptes de Gestion dressés, pour l'Exercice 2019, par les Trésoriers, visés et certifiés conforme par le Maire, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

COMMUNE : AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019 de la COMMUNE, constatant que ce compte fait apparaître un Excédent de Fonctionnement de 825 456,47 Euros,

DECIDE d'affecter le Résultat de Fonctionnement comme suit :

- à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) pour 825 456,47 Euros.**

SERVICE EAUX : AFFECTATION RESULTAT EXPLOITATION

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019 du SERVICE des EAUX, constatant que ce compte fait apparaître un Excédent d'Exploitation de 65 950,05 Euros,

DECIDE d'affecter le Résultat d'Exploitation comme suit :

- à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) pour 65 950,05 Euros,**

ASSOCIATION J'AIME LE CINEMA PARTICIPATION FINANCIERE 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du 16 Septembre 2002, il avait été décidé de reconduire l'action en faveur du Cinéma sur l'Agglomération de LONGWY, sous couvert d'une Convention de Développement Cinématographique conclue sous couvert de l'Association « J'aime le Cinéma ».

Les objectifs de cette Convention sont de permettre la découverte des films dans les Salles de Cinéma pour le jeune public, de développer des actions Grand Public, Art et Essai, de rechercher de nouveaux adeptes du Cinéma.

La Commune de SAULNES, dès l'origine, s'est efforcée de favoriser ces objectifs et de soutenir l'Association « J'aime le Cinéma », dans un cadre intercommunal, pour promouvoir le Cinéma dans l'Agglomération et inciter le public à fréquenter les salles. L'aide ainsi apportée permet de mener à bien les différentes manifestations cinématographiques de l'Association (Festivals Jeunesse en direction des scolaires, Sorties pour les anciens des ARPA, Films Art et Essai, contremarques pour les publics défavorisés, Soirées Ciné-Débat, Soirée spéciale courts-métrages).

Le travail de réalisation de courts-métrages a d'ailleurs été récompensé par le 3^{ème} Prix de la meilleure réalisation ainsi qu'un Prix Spécial, lors du Festival « Le Réel en Vue » de Thionville en Novembre 2019

L'Association, qui existe depuis 1991, n'a pas failli aux missions confiées par les Communes adhérentes. Cette **dynamique**, créée autour du Cinéma, a été **renforcée par la création du complexe cinématographique de l'Agglomération, structure culturelle et artistique moderne, réaliste et populaire.** Une structure que la Commune de SAULNES a également soutenue, sous couvert de l'Association « J'aime le Cinéma », même dans les moments où cette collaboration ne faisait pas l'unanimité.

Considérant la nécessité de maintenir et de développer encore le Cinéma sur le Bassin de LONGWY, avec l'objectif de maintenir des loisirs de proximité, proches des lieux de vie, d'études ou de travail, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- de poursuivre l'action en faveur du Cinéma sur l'Agglomération de LONGWY et de confier à l'Association « J'AIME LE CINEMA » l'animation et la coordination de cette action, au titre de la Convention de Développement Cinématographique conclue par cette Association,

- de participer au financement de l'Association « J'AIME LE CINEMA », afin de favoriser la réalisation des objectifs fixés par cette Convention, et de fixer la participation financière de la Commune à 0,57 Euros par habitant, soit 1 399,92 Euros pour l'année 2020 (sur 2456 habitants).

CONVENTION ACCUEIL CENTRE LOISIRS LONGLAVILLE 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal **qu'un partenariat a été engagé, depuis 2017, avec le CLSH de la Commune de LONGLAVILLE, afin d'accueillir les enfants de SAULNES qui pouvaient en faire la demande à l'occasion des vacances d'été.**

Ce partenariat s'était révélé opportun au regard des difficultés rencontrées, les années précédentes, pour organiser et mettre en oeuvre un Centre de Loisirs à SAULNES, aussi bien au niveau de la fréquentation des enfants que de la constitution des équipes d'animation.

Pour cette année 2020, l'objectif de la Municipalité reste clair et affirmé de maintenir une offre de loisirs d'été pour les familles qui pourraient à nouveau en faire la demande, dans l'esprit de la volonté d'action mise en place depuis plus de vingt ans.

Ceci étant, Monsieur le Maire précise que de **nouvelles demandes sont apparues** ces derniers mois, montrant **l'attente de nombreuses familles saulnoises à pouvoir obtenir une offre de séjours pour les petites vacances scolaires.**

Ainsi, Monsieur le Maire indique au Conseil que **la collaboration avec le CLSH de la Commune de LONGLAVILLE peut être renouvelée pour toute l'année 2020, avec des places réservées pour les enfants de SAULNES, à raison de 10 durant les petites vacances et de 17 pour les sessions de Juillet et Août.**

Considérant la volonté de poursuivre les activités de loisirs proposées aux jeunes enfants de la Commune de SAULNES, en l'absence prolongée de structures communales, et la possibilité d'accueil proposée par la Commune de LONGLAVILLE durant cette période, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une Convention pour l'Accueil d'enfants de la Commune de SAULNES au Centre de Loisirs sans Hébergement de la Ville de LONGLAVILLE, avec Monsieur le Maire de la Commune de LONGLAVILLE (54810), pour l'année 2020.

La **tarification** établie par le **CLSH de la Ville de LONGLAVILLE** pour les enfants des **Communes extérieures** est fixée à **83,75 Euros la semaine, et l'heure de garderie à 2,40 Euros.**

Pour permettre aux **enfants** de la Commune de **SAULNES** de bénéficier d'un **tarif préférentiel et réduit**, de **verser une participation de 20 Euros par semaine et par enfant inscrit au CLSH de la Ville de LONGLAVILLE, sans distinction et pour chaque session de vacances.** Cette somme sera directement déduite de la facturation aux familles de SAULNES.

INDEMNISATION TRAVAUX COMPLEMENTAIRES POUR ELECTIONS

Considérant que les membres du Personnel Communal sont appelés à effectuer des travaux supplémentaires à l'occasion des Elections Municipales et Communautaires des 15 Mars et 22 Mars 2020, et qu'il importe de rémunérer ces travaux exceptionnels, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- d'appliquer au Personnel intéressé (Administratif et Technique), les dispositions réglementaires relatives au paiement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires, ou le bénéfice d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections, prévue par l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 février 1962 modifié et dans la limite d'un crédit global de 165,25 Euros, selon la catégorie du personnel concerné et pour les Elections correspondantes.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES 30